

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **URB 081-7452/19/BM**

#### **■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Bouches-du-Rhône et paiement de la cotisation 2020**

**MET 19/12830/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône a été mis en place par le Conseil Général en 1980.

Il a pour vocation la promotion de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale, avec pour missions de :

- conseiller les collectivités territoriales dans leurs démarches de construction et d'aménagement sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement
- former les élus à la connaissance des territoires et de leur évolution
- informer et sensibiliser le grand public à la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement – visites, conférences, expositions, publications de vulgarisation – et à l'esprit de participation : débats, tables-rondes, ateliers pédagogiques, etc...

Le CAUE est une association loi 1901 investie d'une mission de service public. Son conseil d'administration traduit le rôle conjoint de l'Etat, des collectivités territoriales et des professionnels de l'acte de bâtir. Les adhérents sont des communes et depuis 2009, le CAUE a ouvert son adhésion aux communautés de communes, aux bailleurs sociaux et aux parcs nationaux.

Ainsi, le CAUE assure déjà sur la plupart des territoires composant la Métropole Aix-Marseille-Provence et depuis de nombreuses années, des missions d'aides aux communes dans le champ de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de l'environnement.

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite bénéficier de l'expertise et de l'appui du CAUE pour l'accompagner dans l'exercice de ses compétences. Il convient pour cela d'adhérer à cette association. Le montant de la cotisation annuelle pour l'année 2020 s'élève à 25 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération URB 10-2080/17/CM du 18 mai 2017 portant adhésion au CAUE ;
- La délibération du conseil de la Métropole n° FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que le CAUE assure des missions d'aide et d'assistance aux collectivités territoriales
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite bénéficier de l'expertise et de l'appui du CAUE pour l'accompagner dans l'exercice de ses compétences

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône et le paiement de la cotisation 2020 de 25 000 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2020 de la Métropole : Sous-Politique C110 – Nature 6281 – Fonction 518

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Stratégie et Aménagement du Territoire,  
SCOT et Schémas d'urbanisme

Henri PONS

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 31 décembre 2019